

Conseillers en exercice : 23

Présents : 13

Votants : 18

**OBJET :**Périscolaire – Tarif de la  
garderie de l'école privée  
Rentrée 2024

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

Transmis le  
**28 MAI 2024****DELIBERATION N°2024-60****PROCES-VERBAL**

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre mai,  
Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

**Présents** : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, VIGNE Christophe, BELLENGER Jacques, CROS Isabelle, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, HEU Marie, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, HEMMACHE Martine,

**Excusés** : MM, EYRAUD Anne-Marie, CLEMENT Pierre, SEVENIER-ALIVON Annick, TAULEMESSE Karine, AULNER Roselyne, DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, MEHL Didier, BILANCETTI Yann,

**Procurations** : MM EYRAUD Anne-Marie à BELLENGER Jacques, CLEMENT Pierre à VIGNE Christophe, SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie, TAULEMESSE Karine à CHAUSSE Stéphane, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick,

**Absents non excusés** : MM. LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie,

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Christophe VIGNE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame la Maire rappelle que la collectivité a fait le choix de mettre en place, dès la rentrée 2022, les accueils collectifs de mineurs (ACM) au sein du groupe scolaire public en lieu et place de la garderie.

Par suite de cette mise en place, des tarifs ont été mis en place pour tous les temps périscolaires.

S'agissant de l'école privée Notre Dame du Coiron, la commune a maintenu un service de garderie du matin et du soir. Un agent municipal intervient au sein de l'école.

La délibération du 13 décembre 2004 prévoyait un tarif de 1.70€ pour la séance du matin et la séance du soir.

Le tarif appliqué de 1.70 € n'a donc pas été réévalué depuis la création de la garderie, en 2004.

Mme la Maire propose de passer ce tarif à 2 € par séance à compter de la rentrée 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

**DECIDE** d'appliquer le tarif de **2€** par séance pour la garderie de l'école privée Notre Dame du Coiron à compter de la rentrée 2024.

Pour extrait conforme  
A VILLENEUVE DE BERG  
Le 24 mai 2024

Sylvie DUBOIS  
Maire de Villeneuve de Berg

